



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 13 octobre 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2009 DE CHF 13'250.-  
POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX SECTIONS JUNIORS  
DU COMPESIÈRES FC, DU JU-JITSU JUDO CLUB COMPESIÈRES ET  
DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE SECTION COMPESIÈRES**

Considérant,

- le projet de délibération PD-1224/2009 déposé par le groupe DC Entente en séance plénière du Conseil municipal du 31 mars 2009 et son renvoi en commission des routes, travaux et emplacements communaux (ci-après la commission),
- le travail de la commission qui conclut à la présentation d'une nouvelle délibération en remplacement du projet PD-1224/2009 du groupe DC Entente,
- les entretiens que la commission a eus avec les trois sociétés sportives,
- les besoins exprimés par ces dernières pour améliorer les prestations de leur section junior,
- les explications techniques fournies par la Commission Cantonale d'Aide au Sport (Sport-Toto),
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission,

Sur proposition de la commission des routes, travaux et emplacements communaux

**le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'année 2009 de CHF 13'250.- pour l'octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC (CHF 8'150.-), du Ju-Jitsu Judo Club Compesières (CHF 3'450.-) et de la Fédération Suisse de Gymnastique Section Compesières (CHF 1'650.-)
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3400.365.40.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

**Cette délibération a été prise à l'unanimité.**

Le délai pour demander un référendum expire le 20 novembre 2009.

Bardonnex, le 20 octobre 2009

Helen SCHNEUWLY, Présidente